

**Arrêté n°26-AT-0001
prorogeant l'arrêté n°25-AT-0197**

Portant réglementation

RUE DE LORETTE

Le Maire de Sèvremont,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

VU l'arrêté n°25-AT-0197 en date du 28/11/2025,

CONSIDÉRANT qu'un retard lié aux intempéries de neige rend nécessaire un report de l'arrêté de circulation,

ARRÊTE

Article 1

Les dispositions de l'arrêté 25-AT-0197 du 28/11/2025, portant réglementation de la circulation 7 RUE DE LORETTE, sont prorogées jusqu'au 16/01/2026.

Article 2

Le Maire de Sèvremont est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Sèvremont, le 09 janvier 2026

Le Maire de Sèvremont



Jean-Louis ROY

DIFFUSION :

- Monsieur Sébastien BARBARIT (Société BARBARIT)
- SAS S2CP IMMO
- Le Maire de Sèvremont
- Maire délégué de La Flocellière

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.

**Arrêté temporaire n°25-AT-0197
Portant réglementation de la circulation**

RUE DE LORETTE

Le Maire de Sèvremont,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1,

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription,

VU la demande en date du 27/11/2025 émise par Société BARBARIT demeurant 8 rue Aranjou - l'Epaul Saint-Michel-Mont-Mercure 85700 SEVREMONT représentée par Monsieur Sébastien BARBARIT pour le compte de SAS S2CP IMMO demeurant 14 rue de la Fontaine aux Loups La Flocellière 85700 SEVREMONT aux fins d'obtenir un arrêté de réglementation de la circulation,

CONSIDÉRANT que des travaux de branchement d'eaux usées rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 06/01/2026 au 09/01/2026 RUE DE LORETTE,

ARRÊTE

Article 1

À compter du 06/01/2026 et jusqu'au 09/01/2026, les prescriptions suivantes s'appliquent RUE DE LORETTE :

- La circulation des véhicules est interdite. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux riverains, véhicules de l'entreprise exécutant les travaux et véhicules de secours.
- Une mise en impasse est instaurée ;
- Du 6 au 9 janvier 2026, une déviation sera mise en place par le demandeur par la rue de l'Amiral Alquier, la rue Auguste Girardeau, la rue des Olivettes, la rue du Puy Lambert et la rue Duguesclin pour accéder à la deuxième partie de la rue de Lorette qui sera mise en impasse. ;

Article 2

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, SAS S2CP IMMO.

Article 3

Le Maire de Sèvremont est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Sèvremont, le 28 novembre 2025

Le Maire de Sèvremont



Jean-Louis ROY

DIFFUSION:

- SAS S2CP IMMO
- Le Maire de Sèvremont
- HERVOUET France
- Gendarmerie Pouzauges
- Poste Pouzauges
- SCOM 85
- Transport scolaire Pouzauges

- Centre de secours - Pouzauges
- Maire délégué de La Flocellière
- Car du Bocage
- Société BARBARIT

ANNEXES:

Demande d'arrêté de circulation avec plan de déviation

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.

Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : BARBARIT Prénom : Sébastien
Dénomination : SARL BARBARIT Représenté par : BARBARIT Sébastien
Adresse Numéro : 8 Extension : Nom de la voie : Rue Atanjour
25 de l'Épand
Code postal 85700 Localité : SEVREMONT Pays : FRANCE
Téléphone 02 51 57 21 38 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : tp @ societe-barbarit.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : SAS SCP Immo Prénom :
Adresse Numéro : 14 Extension : Nom de la voie : Rue de la Fontaine aux Poirs
La Flocellière
Code postal 85700 Localité : SEVREMONT Pays : FRANCE
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : @

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : 7 Extension : Nom de la voie : Rue de Paette
La Flocellière
Code postal 85700 Localité : SEVREMONT

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : Branchement réseaux Eau Usée
Date prévue de début des travaux : 06 01 2026 Durée des travaux (en jours calendaires) : 4

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 4 Date de début de réglementation 06 01 2026
Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
Basculement de circulation sur chaussée opposée
Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue
Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s) 2

Interdiction de :

Circuler
Véhicules légers
poids lourds

Stationner
véhicules légers
poids lourds

Dépasser
véhicules légers
poids lourds

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

→ Rue Amiral Aiguier
→ Rue Auguste Girardeau
→ Rue des Opérateurs
→ Rue de Fay Lambert → Rue DUGUESCLIN

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité
Nom : BARBARIT Prénom : Sébastien
Dénomination : SOCIÉTÉ BARBARIT Représenté par : BARBARIT Sébastien
Adresse Numéro : 8 Extension : Nom de la voie : Rue Aranjou
Code postal 85700 Localité : SEVREMONT Pays : France
Téléphone 02 51 51 32 13 8 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : tp @ societe-barbarit.fr

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers
Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation
Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : ... Le : 27 11 2025

Nom : CHAVIGNY Prénom : David Qualité : Conducteur de Travaux

SOCIÉTÉ BARBARIT
Travaux Agricoles & Travaux Publics
8 rue Aranjou - ZI L'Épaul - St Michel M. Marcure
85700 SEVREMONT
TÉL : 02 51 57 21 38
SIRET : 521 001 007 00052 - APE 0161Z

